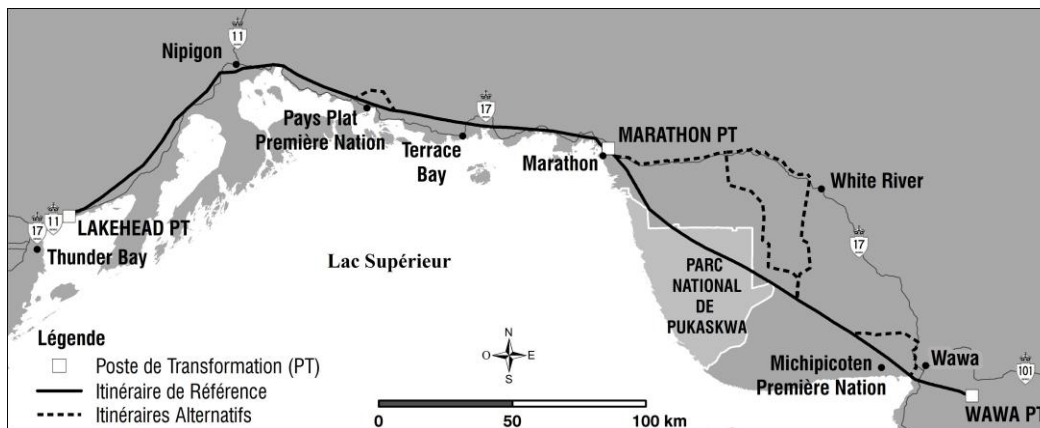


Avis de début du mandat et journées portes ouvertes

Projet de transmission sur la nouvelle ligne d'interconnexion Est-Ouest

NextBridge Infrastructure

NextBridge Infrastructure (NextBridge) – un partenariat entre NextEra Energy Canada, Enbridge Inc. et Borealis Infrastructure – a débuté le cadre de référence de l'évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* pour la construction d'une ligne double de transport d'électricité de 230 kilovolts d'une longueur d'environ 400 km, allant du poste de transformation Lakehead, près de Thunder Bay, au poste de transformation Wawa, situé près de Wawa, en Ontario. La ligne devrait généralement être en parallèle avec la ligne double de transport de 230 kV qui existe déjà entre ces deux points, avec des solutions de rechange possibles pour éviter des caractéristiques potentiellement sensibles.



L'Office de l'électricité de l'Ontario, l'organisme provincial chargé de la planification à long terme de l'électricité, a identifié l'expansion du système de transport d'électricité entre Wawa et Thunder Bay pour maintenir un approvisionnement d'électricité fiable et à long terme pour le nord-ouest de l'Ontario. La nouvelle ligne d'interconnexion Est-Ouest a été recommandée en se basant sur la demande en électricité prévue et sur les changements à l'approvisionnement en électricité dans la région, ainsi que sur des facteurs techniques, économiques, et d'autres considérations. La nouvelle ligne d'interconnexion Est-Ouest a été incluse comme projet prioritaire dans le Plan énergétique à long terme du gouvernement de l'Ontario publié en 2010.

NextBridge aura besoin d'intérêts de servitude pour tenir compte de l'emprise permanente d'environ 56 mètres (184 pieds) requise pour l'installation de la nouvelle ligne et la société s'efforcera de choisir l'itinéraire qui entraînera globalement le moins d'impacts. La majorité des activités seront contenues dans l'emprise permanente, mais il est possible qu'un espace de travail et des accès supplémentaires soient requis dans certains cas pour la construction. Pour identifier l'itinéraire final, NextBridge prendra en considération les commentaires utiles fournis par les intervenants qui pourraient être affectés le long des itinéraires proposés. Pendant le processus de sélection de l'itinéraire, des facteurs tels que la chasse, les sentiers de piégeage, les activités de récolte, les sites de nidification des oiseaux, les voies d'eau, le tourisme, les activités agricoles, les caractéristiques écologiques et les impacts sur les résidents et les entreprises seront pris en considération. Il est important de noter que bien que tous les itinéraires soient considérés comme étant des solutions de rechange viables à l'heure actuelle, une seule ligne de transport sera construite.

Le processus

Cette étude sera effectuée en respectant les exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales*. La première étape du processus consiste en la préparation d'un mandat. Le mandat précise le plan de travail qui sera suivi par NextBridge pour respecter les exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales*. S'il est approuvé par le ministre de l'Environnement, le mandat fournira le cadre requis pour la deuxième étape du processus, à savoir la préparation de l'évaluation environnementale (EE). La soumission du mandat est prévue pour le début de l'année 2014 et celui de l'EE pour le début de l'année 2015. La mise en service pourrait avoir lieu lors du premier semestre de 2018.

Consultation

Les membres des communautés, du public, des organismes et des communautés des Premières Nations et Métisses, ainsi que les autres parties intéressées, sont encouragées à participer activement au processus de planification en prenant contact avec le personnel du projet pour poser des questions et faire des commentaires et en assistant aux journées portes ouvertes dans le cadre du projet. Des occasions de consultation, telles que des journées portes ouvertes, seront tenues pendant tout le processus de planification. Elles seront annoncées dans des envois postaux, des avis dans les journaux et des avis publics sur www.nextbridge.ca.

La première ronde de journées portes ouvertes donnera l'occasion aux gens de se renseigner sur le projet prévu, le processus d'EE, l'élaboration du mandat, les études à effectuer et les itinéraires possibles, et de faire des commentaires à cet égard. Une équipe de projet de Nextbridge sera disponible pour discuter du projet et répondre aux questions. Des rondes supplémentaires de journées portes ouvertes seront organisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La première ronde de journées portes ouvertes se tiendra aux dates suivantes :



2 décembre	3 décembre	4 décembre	5 décembre	10 décembre	11 décembre
Thunder Bay	Nipigon	Marathon	Wawa	White River	Terrace Bay
Current River Community Centre	Nipigon Legion Branch #32	Marathon High School	Michipicoten Memorial Community Centre	Royal Canadian Legion Branch #169	Terrace Bay Cultural Centre
450 Dewe Avenue De 16 h à 20 h	102 Fifth Street De 16 h à 20 h	14 Hemlo Drive De 16 h à 20 h	3 Chris Simon Drive De 16 h à 20 h	108 Winnipeg Street De 16 h à 20 h	13 Selkirk Avenue De 16 h à 20 h

Les renseignements présentés lors des journées portes ouvertes seront disponibles sur www.nextbridge.ca à des fins d'examen et de commentaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la proposition de projet, veuillez prendre contact avec :

Oliver Romaniuk, chargé de projet, NextBridge Infrastructure
 390, rue Bay, bureau 1720, Toronto (Ontario) M5H 2Y2
 Téléphone : 1 888 767-3006 Courriel : info@nextbridge.ca Télécopieur : 416 364-2533
www.nextbridge.ca



Tous les renseignements personnels inclus dans une soumission, tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'emplacement de la propriété, sont recueillis, conservés et divulgués par le ministère de l'Environnement à des fins de transparence et de consultation. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* ou sont recueillis et conservés dans le but de créer un dossier qui sera mis à la disposition du grand public, tel que décrit dans l'article 37 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les renseignements personnels feront partie d'un dossier public qui sera à la disposition du grand public, sauf si vous demandez qu'ils soient tenus confidentiels. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez prendre contact avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée au 416 327-1434.